

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 13 MARS 2025

DELIBERATION N°28/2025

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	07 MARS 2025	07 MARS 2025
40	29	35		
OBJET : Mise à jour de la demande de financement auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du contrat Nos Territoires d'abord du Pays d'Arles et du Contrat d'Objectif Déchet : « Requalification de la déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence ».				
RESUME : Il est proposé à l'assemblée communautaire de mettre à jour le dossier de financement approuvé lors de la délibération n°143/2024 datée du 28 novembre 2024. À la suite de discussions techniques avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est proposé à l'assemblée communautaire de modifier la dépense subventionnable et le plan de financement prévisionnel de l'opération.				

L'an deux mille vingt-cinq,
le treize mars,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de la commune de Saint-Etienne-du-Grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MORICELLY Benjamin ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANCHEZ Claude ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine.

ABSENTS : MMES ET MM. CASTELLS Céline ; GARCIN-GOURILLON Christine ; MANGION Jean ; MILAN Henri ; THOMAS Romain.

PROCURATIONS :

- De M. ALI OGLOU Grégory à Mme ROGGIERO Alice ;
- De Mme DORISE Juliette à M. COLOMBET Gabriel ;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à Mme CHRETIEN Muriel ;
- De M. GARNIER Gérard à Mme. SCIFO-ANTON Sylvette ;
- De M. HERTZ Benoît à M. ARNOUX Jacques ;
- De Mme SALVATORI Céline à M. MAURON Jean-Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent.

Le conseil communautaire,

Rapporteuse : Anne PONIATOWSKI

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15 et L5211-10 ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;
Vu le contrat Nos territoires d'abord 2023-2028 du Pays d'Arles daté du 26 octobre 2023 ;
Vu la délibération n°143/2024 du 28 novembre 2024 relative à la demande de financement auprès de la Région sud dans le cadre du contrat régional « Nos territoires d'abord » du Pays d'Arles ;
Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles ;

Considérant la dynamique de réduction, valorisation et prévention des déchets de la CCVBA, en accord avec les objectifs de la Loi TEPCV ainsi que du Plan régional de Prévention et de Gestion des déchets, et la programmation d'un grand nombre d'actions dont la requalification des deux plus importantes déchèteries du territoire en pôle de valorisation ;

Considérant que l'opération est éligible à un financement complémentaire du Conseil Régional dans le cadre du contrat Nos Territoires d'abord (NTDA) du Pays d'Arles et du Contrat d'Objectif Déchet, mais que les montants précédemment évoqués doivent être révisés pour correspondre à la réalité des dépenses ;

Délibère :

Article 1 : Approuve la révision de l'opération et de son plan de financement :

Dépenses HT		Recettes HT		
<u>Coût total de l'opération :</u> Maîtrise d'œuvre Etudes & divers Travaux	105 292,50 € 40 000 € 1 605 000 €	Etat – DSIL 2020 <i>Part déchèterie de SRDP :</i>	4%	77 092,14 € <i>sur 199 999,50 €</i>
		Région Sud – CRET 2 <i>Part déchèterie de SRDP :</i>	10%	177 724,87 € <i>sur 509 171 €</i>
		Région Sud – NTDA / COD	31%	550 000 €
		Autofinancement CCVBA	54%	945 475,49 €
Total	1 750 292,50 €	Total		1 750 292,50 €

Article 2 : Sollicite le financement du Conseil Régional à hauteur de **550 000 €** dans la cadre du contrat Nos Territoires d'abord (NTDA) du Pays d'Arles et du Contrat d'Objectif Déchet.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.